

TRANSMIS LE 18/05/2026  
REÇU LE 18/05/2026  
AFFICHÉ LE 19/05/2026  
NOTIFIÉ LE 19/05/2026  
PUBLIÉ LE 19/05/2026  
EXÉCUTOIRE LE 19/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caractère Exécutoire



le 19 mai 2026  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Secrétariat Général  
XM/DB/FS

ARRÊTÉ N° 26-337

\*\*\*\*\*

Mme Etienne de LE BÈCHEC

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
- MENTIONS EXÉCUTOIRES -**

**À M. Frédéric LÉPRON, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

**VU** la délibération du 20 mars 2026 relative à l'installation du Conseil Municipal,

**VU** la délibération du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

**VU** la délibération relative à l'élection des 11 Adjointes en date du 20 mars 2026,

**VU** l'élection de **M. Frédéric LÉPRON en tant que 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville, réuni en séance le 20 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que le Maire est seul chargé de l'administration,

**CONSIDÉRANT** l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déléguer certaines attributions pour le bon fonctionnement du Service Public,

**ARRETE**

\*\*\*\*\*

**Article 1** M. Frédéric LÉPRON, Adjoint au Maire, se voit attribuer, sous sa surveillance et sa responsabilité, la signature des mentions exécutoires de tous les arrêtés, décisions, délibérations et actes juridiques.

**Article 2** La signature par cet Adjoint au Maire devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire » et suivie de ses nom et prénom et de sa qualité d'Adjoint au Maire.

**Article 3** La présente délégation de fonction et de signature prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

**Article 4** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur, au Comptable Public et à l'intéressé.

**Article 6** Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 7 avril 2026.

Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à Frédéric LÉPRON, le 19 mai 2026  
Signature

## Acte à classer

ARR26-337

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-18T23-44-34.00 ( MI269824717 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260407-ARR26-337-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE - MENTIONS EXÉCUTOIRES- À MONSIEUR FRÉDÉRIC LÉPRON, ME ADJOINT AU MAIRE.

Date de décision : 07/04/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.1. adjoints et conseillers délégués (permanente)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 26-337 cara exécutoire Frédéric LÉPRON.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/05/26 à 23:44

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 18/05/26 à 23:44

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 18/05/26 à 23:48